

PAJEAUD

JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES HABITANTS DU QUARTIER PAJEAUD

Association loi 1901

Mars 1999

14 rue du Coteau 92160 ANTONY

**L'Association des Habitants
du Quartier Pajeaud vous propose
samedi 20 mars à 14 h 30**

Ecole Maternelle du Val de Bièvre



Jack Sopher Indrani

**Spectacle
de marionnettes à fils
et d'illusion**

participation aux frais 10 francs

Aidez-nous à organiser le goûter des enfants du 20 mars en fabriquant votre gâteau préféré ou en tenant un stand de jeux. N'hésitez pas également à venir participer aux prochaines réunions du conseil de l'association les jeudi 15 avril, 20 mai et 18 juin à 20 h 30 dans la salle de musique de l'école élémentaire Pajeaud. Nous avons besoin de vous !

BONNE NOUVELLE ! LE COLLEGE ANNE FRANK EST EN ZEP

C'est fait ! Enfin ! Grâce à la détermination de TOUS (professeurs, parents, administration, élus), le collège, mais aussi l'école du NOYER DORE ainsi qu'ANATOLE FRANCE, constituent la ZEP à laquelle s'ajoute l'école PAJEAUD, elle, en REP.

Qu'est ce qu'une ZEP ?

C'est, articulé autour d'un collège, un RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE, c'est à dire un ensemble cohérent, doté de moyens spécifiques pour mettre en place un PROJET DE LA REUSSITE et ainsi mieux répondre aux attentes des élèves en difficulté, tout en permettant aux meilleurs d'aller plus loin encore. Cela a toujours été l'ambition D'ANNE FRANK. Donc là, rien n'a changé. Car rien n'a changé SINON EN MIEUX. Les professeurs ne quittent pas l'établissement, l'équipe de direction reste en place, le secteur de recrutement, lui aussi, pour le moment est le même.

Qu'apporte, en fin de compte, une ZEP ?

L'assurance d'une réflexion commune : maternelle primaire et secondaire, débouchant sur une SYNERGIE COHERENTE et des moyens assurés dans le temps (pour 3 ans au moins) qui ne remettent pas en cause, chaque année, des projets innovants.

Ce PROJET DE ZONE, lui-même articulé autour du projet de chaque établissement, il reste à le bâtir ensemble afin d'assurer à nos jeunes les meilleures chances de réussite.

Je vous le disais au début, pour une bonne nouvelle.. C'EST UNE BONNE NOUVELLE !

Christian Aupetit
Principal du collège Anne Frank

AUDIENCE CHEZ M. DOVA CONSEILLER GENERAL

La délégation de 8 personnes qui a été reçue le 27 novembre a abordé 3 sujets principaux intéressant le Conseil Général.

1. La rue Pajeaud

Les travaux effectués sur la rue Pajeaud au 2^{ème} trimestre 1998 ont été évoqués. Si la volonté de rendre la rue Pajeaud moins rapide et plus sûre, fortement exprimée il y a 3 ans par 15 associations du quartier, a été prise en compte, plusieurs points particuliers ont été longuement discutés dont : certains cycles de feux qui laissent trop peu de temps aux piétons pour traverser, la vitesse toujours rapide, en particulier coté Massy, le stationnement globalement amélioré mais encore épineux aux entrées/sorties de parking du Parvis de la Bièvre ou près de l'imprimerie Copy Print, la priorité pas toujours respectée au rond point....

2. Le collège Anne Frank

Evoquée devant plusieurs promotion d'élèves et de parents d'élève du collège, la construction d'un gymnase « type B » est programmée pour l'an 2000. L'architecte sera désigné mi 99. Coût prévu de la construction : 17,7 MF.

L'avantage en moyens supplémentaires que tirerait le collège d'un classement en Zone d'Education Prioritaire a été souligné par les intervenants.

L'utilité des aides au devoir, d'un soutien durable du Conseil Général, de faire mieux connaître les succès du collège ont été soulignés.

3. La prévention

Les subventions attribuées par le Conseil Général à l'Association Espace Amitié pendant 5 ans ont été supprimées pour 1999 ce qui a entraîné la fermeture de cette Association

Il a été demandé que le travail effectué par cette Association soit toujours pris en charge car il est nécessaire à la fois pour le Quartier Pajeaud et le Grand Ensemble. Des contacts en ce sens ont été pris par le Conseil Général 92 notamment avec l'Association Pierre Kohlmann qui pourrait élargir ses prestations.

LE LOTISSEMENT DE LA VILLA DU SAULE

Le lotisseur, Monsieur Ordinaire, géomètre à Gif-sur-Yvette, continue à acheter des terrains qu'il transforme en lotissements. Le lotissement de la villa du saule comprend la partie entre la rue des glaises et la rue des chênes, au « Clos Prieur », au lieu-dit « Les Glaises » ou « La Loge »

En fait il n'y a pas de rue. Chaque acheteur cède deux mètres de largeur pour former un chemin, boueux à la moindre pluie. A l'article 5 du cahier des charges du lotissement, il est indiqué que les acquéreurs devront faire un puits pour accéder à la nappe d'eau dont l'existence n'est pas garantie par le vendeur ! Cette précision n'est pas inutile, car la nappe peut varier de plusieurs mètres.

EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT DE LA VILLA DU SAULE

ARTICLE 3 I. Eau, éclairage :

Dans le cas où des services d'eau, de gaz et d'électricité d'assainissement ou autres viendraient à être établis, par quelque initiative que ce soit, les acquéreurs devront supporter, chacun en ce qui le concerne, l'établissement et l'entretien sur les chaussées et les trottoirs de toutes canalisations nécessaires à ces services, ainsi que les frais de réparation des trottoirs et chaussées sur l'emplacement des tranchées ouvertes pour l'exécution de ces travaux sauf à eux de profiter de leur établissement, et de payer les acomptes et redevances nécessaires.

ARTICLE 5 I. Puits, épuisement des eaux, fosses d'aisances, égouts.

Les acquéreurs pourront faire dans chaque lot, un puit de la profondeur nécessaire pour atteindre la nappe d'eau, dont l'existence n'est en aucun cas garantie par le vendeur. Chaque acquéreur pourvoira par les moyens qu'il verra à l'absorption et à l'épuisement sur son propre fonds des eaux ménagères et autres, sans aucun écoulement sur la voie publique. Les puits et fosses d'aisances seront construits conformément aux règles de police et d'hygiène. Les fosses à fond perdu sont rigoureusement interdites.

Les eaux ménagères et autres doivent être épuisées sur le terrain propre à chacun et les fosses à fond perdu sont rigoureusement interdites.

Il se crée une association qui prendra le nom d'Association de la Villa du Saule. Elle ne sera dissoute qu'en 1950, date à laquelle la Villa du Saule deviendra voie communale et prendra le nom de rue du Saule. Elle restera en impasse jusqu'après 1970, au moment où la rue du Clos de Massy Prolongée, en impasse elle aussi, sera viabilisée et continuée jusqu'à la rue des Garennes pour prendre le nom de rue des Chênes.

Le lotisseur a installé un chalet « Roland » en bois qui fait office de bureau de vente. Cette construction qui est restée pratiquement en l'état jusqu'à nos jours, est située à l'angle de la rue du Saule et de la rue des Glaises.



La rue du Saule en 1948 vers la rue Adolphe Pajaud. A droite le chalet « Roland »

En 1933, La Chapelle Sainte-Jeanne de Chantal est implantée sur un grand terrain, coté pair de la rue, qui s'étend de la rue des Glaises à la rue Adolphe Pajaud.

Une Association « L'Etoile-Antony-Sud », longtemps animée par Monsieur Dubouchet y a organisé des fêtes très fréquentées.

Pendant la dernière guerre et jusqu'en 1950 le terrain entre la rue du Saule et la rue des Garennes est occupé par des jardins potagers.

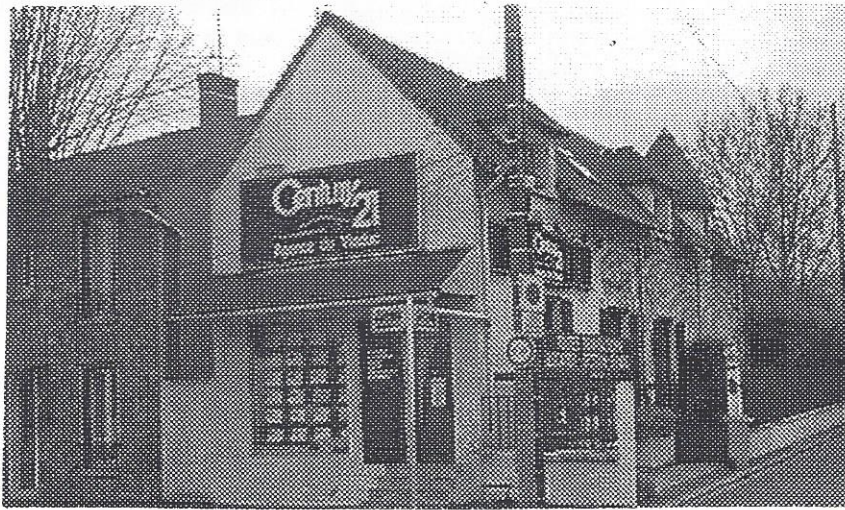
La rue, lors de la construction des tours du Parvis du Breuil, sera éventrée pour permettre le passage des conduites de chauffage urbain en provenance du Grand Ensemble. C'est pourquoi, en hiver, la neige et le verglas ne tiennent pas et la chaussée sèche rapidement après la pluie. En été, et en particulier, celui exceptionnellement chaud de 1995, il est impossible d'avoir de l'eau fraîche au robinet.

Nous remercions Madame Berteaux de nous avoir aimablement autorisés à reproduire cet article de son ouvrage Mémoire du Quartier Pajaud actuellement épuisé contactez-nous pour être prévenu du prochain tirage.

**URGENT
NOUS RECHERCHONS...**

Madame, Monsieur,

Suite aux nombreuses ventes réalisées par notre agence au cours de ces six derniers mois, nous recherchons activement TOUS TYPES DE BIENS afin de répondre aux nombreuses demandes de nos clients acquéreurs.



Si vous pensez vendre prochainement, c'est peut-être l'opportunité de le faire dès à présent en toute tranquillité; vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, faire simplement estimer la valeur de votre bien grâce à notre méthode d'évaluation rigoureuse basée sur une connaissance précise du marché local (estimation gratuite).

LAURENT GONDOUIN
VOTRE CONSEILLER CENTURY 21



**CERTIFICAT
D'ÉVALUATION**

Offert par Laurent Gondouin Conseiller en Immobilier
CENTURY 21 Agence du Kiosque 261 rue
Adolphe Pojeau Téléphone 01-46-68-21-02

Donnant droit à une évaluation professionnelle de votre bien.

Appelez simplement le Conseiller CENTURY 21 dont les coordonnées figurent ci-dessus afin d'obtenir un rendez-vous à votre convenance.

Si votre propriété est déjà en vente par l'intermédiaire exclusif d'un autre Agent Immobilier, ne tenez pas compte de cette offre. Notre seule intention est de vous offrir un service et non de concurrencer les professionnels avec qui nous coopérons régulièrement.

Cette offre gracieuse n'est pas limitée dans le temps. Si vous n'êtes pas intéressé par une évaluation immédiate, conservez ce certificat dans vos documents personnels.



Chaque Agence est juridiquement et financièrement indépendante